



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/14618  
24 juillet 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/  
ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 24 JUILLET 1981, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE CUBA  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En notre qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, j'ai  
l'honneur de vous demander de faire distribuer immédiatement le document ci-joint  
se rapportant à la question de la situation au Moyen-Orient qu'examine  
actuellement le Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,  
(Signé) Juan Antonio BLANCO GIL

Annexe

Communiqué de presse

Communiqué de la Réunion extraordinaire du Bureau de coordination  
Mouvement des pays non alignés, tenue le 21 juillet 1981

Le Bureau de coordination a tenu une réunion extraordinaire le 21 juillet 1981 afin d'examiner les graves événements qui se déroulent au Liban du fait des attaques barbares qu'Israël a lancées tout récemment contre Beyrouth et des zones au sud du Liban, lesquelles ont entraîné la perte de centaines de civils dont des femmes et des enfants.

Ces attaques brutales, notamment les attaques préemptives répétées, ont porté à un point nouveau la politique systématique d'agression qu'Israël mène contre les Etats arabes et les efforts organisés qu'il déploie en vue d'exterminer le peuple palestinien.

Le Bureau de coordination a condamné vigoureusement la dernière série d'actions menées par les forces israéliennes, lesquelles se poursuivent sans relâche malgré les appels lancés à maintes reprises par la communauté internationale du fait qu'elles constituent une nouvelle violation flagrante du droit international et des règles d'un comportement civilisé et qu'elles portent directement atteinte à la souveraineté à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique du Liban tout en constituant une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le Bureau de coordination a réclamé l'arrêt immédiat de ces actes d'agression et la cessation de tous les actes de violence de ce genre et des opérations militaires menées contre le Liban et contre le peuple palestinien. Il a en outre invité le Conseil de sécurité, vu qu'Israël poursuit ses actes d'agression et continue à ne pas faire cas des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à envisager l'imposition des mesures de coercition pertinentes prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Bureau de coordination a en outre invité les Etats Membres du Mouvement des pays non alignés à renouveler individuellement et collectivement l'engagement qu'ils ont pris d'appliquer les dispositions pertinentes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies au cas où le Conseil de sécurité n'imposerait pas des sanctions obligatoires contre Israël en tant qu'agresseur.

Le Bureau de coordination a souligné que les pays non alignés ne peuvent pas tolérer et ne toléreront pas cette escalade spectaculaire de la politique d'agression continue d'Israël et se sont déclarés résolus à réagir efficacement face à cette grave menace afin de faire respecter les principes fondamentaux du droit international et ceux de la Charte des Nations Unies. Le Bureau de coordination a lancé un appel pressant à tous les Etats pour qu'ils s'associent aux pays non alignés qui ont pris cet engagement.

Le Bureau de coordination a décidé que les pays non alignés suivraient de près l'évolution de la situation dans la région aussi bien que l'examen de cette question par le Conseil de sécurité et son issue dans le but de coordonner leur action en pleine solidarité avec le Liban et le peuple palestinien.

